

ברנות יהודיה תפצו

Ps. 1,2

LES AMIS DES SESSIONS D'HEBREU BIBLIQUE

> Association fondée en 1958 par le Père Jacques Maigret OMI <

Lire la Bible dans le texte original dans un milieu interconfessionnel et Découvrir l'Exégèse Juive

*Lire la Bible
dans le texte original
dans un milieu interconfessionnel
et Découvrir l'Exégèse Juive*

CONDITIONS GÉNÉRALES DES SESSIONS

ASSOCIATION DES AMIS DES SESSIONS D'HEBREU BIBLIQUE

174, rue Championnet - 75018 PARIS

Tél : 01.47.43.07.06

session.hebreu.biblique@wanadoo.fr

www.hebreu-biblique.com

**-Permanence téléphonique-
du lundi au vendredi - de 10h00 à 17h00**

CONDITIONS GÉNÉRALES DES SESSIONS AU 11-12-2016

Les sessions sont réservées aux membres de l'association. Toute inscription et tout renseignement complémentaire doivent être demandés au Secrétariat de celle-ci.

1. Règlements du prix des sessions :

Le règlement du prix des sessions (les droits d'inscription aux cours) doit être effectué au moyen d'un chèque à l'ordre de ASHB (sigle officiel de l'association), ou de 2 chèques (50% de la somme chacun) dont un sera encaissé immédiatement et le second un mois plus tard.

Ce règlement doit obligatoirement être accompagné d'un autre chèque, également à l'ordre de ASHB, pour le paiement de l'adhésion à l'association si celle-ci n'a pas encore été payée (voir le barème sur le [bulletin d'inscription](#)).

Il doit aussi être accompagné d'un chèque pour les frais de séjour, à l'ordre d'ASHB (voir les montants indiqués dans la [rubrique des sessions](#) puis choisir la session correspondante).

Les demandes seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée, au fur et à mesure de leur réception par l'association, et au plus tard 40 jours avant le début de la session.

Aucune demande d'inscription ne sera enregistrée si elle n'est pas accompagnée des règlements qui lui correspondent (droits d'inscription, cotisation si nécessaire, et frais de pension si la réservation d'une place en pension est demandée).

L'association n'est qu'un intermédiaire bénévole entre les maisons d'accueil des sessions et les membres. Les redevances d'hébergement appelées par l'association sont calculées au plus juste prix d'après les devis et informations recueillies auprès des maisons.

Si des écarts apparaissent ultérieurement entre ces redevances et les montants facturés, ils font l'excédent ou le déficit de l'association.

Toutefois, si la maison porte à la connaissance de l'association une actualisation significative de ses tarifs plus de deux mois avant le début d'une session, l'association révisera le montant des redevances demandées pour cette session.

Les redevances appelées en cas de pension complète ou de demi-pension, ne peuvent être ajustées au terme de la session en fonction des absences à certains repas, ou des nuitées non utilisées.

2. Tarifs préférentiels

Les membres du clergé régulier ou séculier, les pasteurs et les étudiants **de moins de 30 ans**, les familles nombreuses, bénéficient d'une réduction de 50 € sur leurs frais d'inscription. Certaines maisons d'accueil leur consentent également des réductions. **Nous contacter pour plus ample précision.**

3. Annulation

Les frais d'inscription sont remboursés en cas d'annulation des cours par l'association.

Ils sont aussi remboursés en cas d'annulation par l'étudiant formulée avant le début des cours. Toutefois, pour les annulations formulées moins d'1 mois avant le début de la session, la moitié des frais d'inscription sont retenus, sauf cas particulier qui sera soumis à l'appréciation souveraine du Bureau du Conseil.

Dans tous les cas, le remboursement total ou partiel des frais d'hébergement versés avec l'inscription suivra la décision (les règles) de la maison d'accueil.

4. Conditions des séjours

- Les moyens d'accès et un plan détaillé sont communiqués lors des inscriptions,
- Les réservations en pension complète vont du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour,
- Les sessions commencent à 17 heures le premier jour (sauf Paris à 14 heures) et se terminent à 14 heures,
- **Les draps et les serviettes de toilette sont fournis pour toutes les sessions.**

5. Documents nécessaires

- **À partir du niveau 2** : chaque sessionniste doit avoir une Bible en hébreu.
- **Pour les niveaux 1 et 2** : un mémento grammatical sera remis sur place aux élèves qui n'en disposeraient pas déjà.
- **Pour les niveaux 3, 4 et 5** : Un dictionnaire et une grammaire sont conseillés.